

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-131

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante afin de prendre en compte les besoins des services :

Au service Petite enfance :

En septembre 2023 la communauté de communes a recruté une agente sous contrat d'apprentissage en vue de l'obtention du CAP Petite Enfance puis du diplôme d'auxiliaire de puériculture. Désormais titulaire du CAP Petite Enfance, l'apprentie peut être comptabilisée dans les effectifs du multi-accueil en tant que personne encadrant les enfants pendant tout le reste de sa formation d'auxiliaire de puériculture (formation de 18 mois).

Afin de maîtriser au mieux les dépenses de personnel, il est proposé de supprimer le poste de "volante" à 30/35èmes (poste créé pour pallier les absences des professionnels du multi-accueil de Briare (congés et autres absences) à hauteur de 18 heures hebdomadaires et de donner un temps de direction au multi-accueil de Châtillon-sur-Loire à hauteur de 12 heures hebdomadaires, soit un total de 30 heures) et d'en créer un nouveau à hauteur de 14 heures uniquement pour le multi-accueil de Châtillon-sur-Loire. Un accroissement temporaire du temps de travail pourra être demandé si le nombre d'agents absents simultanément est trop important.

En conséquence, le conseil communautaire est invité à approuver :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à 30/35èmes,
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial à 14/35èmes

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-131)

Le Conseil communautaire,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Vu l'arrêté n°2022-023 du 27 décembre 2022 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;
Vu le tableau des effectifs ;
Considérant les besoins des services,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1°) D'approuver les modifications du tableau des effectifs portant sur la création du poste suivant :

Budget Petite enfance

Catégorie C – Filière technique

- ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (14/35èmes) à compter du 1^{er} juillet 2024 ;

- fermeture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à temps non complet (30/35èmes) à compter du 1^{er} juillet 2024

2°) De mettre à jour le tableau des effectifs ;

3°) D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

4°) D'autoriser l'autorité territoriale à pourvoir ce poste par la voie statutaire ou à défaut contractuelle.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-Président,




Pierre-François BOUGUET

Le secrétaire de séance,


Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-132

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le conseil communautaire est invité à autoriser le remboursement des frais suivants pris en charge par la directrice de la résidence autonomie à l'occasion de l'organisation des animations au sein de l'établissement le 21 mai 2024 :

- Achat de confiseries (ACTION) pour un montant de 33,48 €
- Achat de jeux (GIFI) pour un montant de 39,98 €

En effet, la communauté de communes ne dispose pas de comptes dans ces deux enseignes.

Le conseil communautaire,

Considérant l'achat d'objets par la Directrice de la résidence autonomie Les Myosotis pour l'organisation d'animations et considérant qu'il n'y a pas de compte ouvert dans ces enseignes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

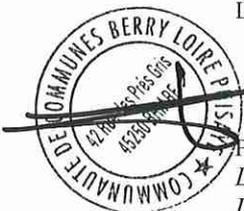
AUTORISE le remboursement de la somme de 73,46 € à Delphine THOMAS, Directrice de la résidence autonomie Les Myosotis, suite à un paiement sur ses deniers personnels, sur présentation des justificatifs.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 juillet 2024

Le Vice-Président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

- 4 JUIL. 2024 Sylvie BLOUET

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-133

FORMATIONS MUTUALISEES DE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL : VACATIONS DU FORMATEUR ET TARIF DE LA FORMATION

Le conseil communautaire est invité à valider les modalités d'organisation de formations de « sauveteur secouriste du travail ».

Ces formations pourront être assurées par un agent de la mairie de Châtillon-sur-Loire qui a reçu la formation pour être formateur et dispose désormais de l'agrément de l'INRS. Ce formateur dispensera les formations sur son temps libre, aussi il convient de le rémunérer pour cela. De son côté, il déclarera le cumul d'activité auprès de son employeur.

Une vacation d'un montant de 350 € bruts par journée de formation est proposée. Les formations pourront accueillir 10 agents par session.

Concernant le matériel nécessaire pour la formation, le conseil communautaire est invité à approuver la passation d'une convention entre la commune de Châtillon-sur-Loire et la CCBLP pour la mise à disposition d'une partie du matériel, sachant que la CCBLP sera amenée à en acheter d'autre afin de compléter le dispositif. En outre, la CCBLP prend à sa charge les frais d'organisation, de reproduction, la mise à disposition des salles, etc.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-133)

En outre, il est demandé au conseil communautaire de fixer le tarif demandé aux communes pour l'inscription de leurs agents. Un montant de 70 € par formation et par agent est proposé (35 € par journée de formation lorsqu'il s'agit d'un recyclage sur une journée).

Le conseil communautaire,

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président,

Vu le référentiel de formation de l'INRS,

Considérant que le Président de la République a défini un objectif de 80% de la population formée aux gestes de premiers secours avant la fin du quinquennat,

Considérant que l'organisation de formation de Sauveteurs secouristes du travail de façon mutualisée présente un intérêt communautaire pour l'EPCI et les communes membres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'organiser des formations de Sauveteur secouriste du travail mutualisées pour les agents communautaires et les agents municipaux,

FIXE le tarif d'une formation à

- 70 € les deux journées de formation (formation initiale)
- 35 € la journée de formation (maintien d'actualisation des compétences)

FIXE le montant de la vacation du formateur à 350 € bruts par journée de formation.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-134

REVERSEMENT DES SUBVENTIONS PETITES VILLES DE DEMAIN A LA VILLE DE BRIARE (ANNEE 2)

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à procéder au reversement des subventions du poste de chef de projet Petites villes de demain à la mairie de Briare :

- Anah
- Etat (ANCT) via des crédits du contrat de plan Etat-Région

Les subventions sont en effet versées à la CCBLP, tandis que c'est la mairie de Briare qui est l'employeur.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le reversement des subventions reçues au titre de l'année 2 du programme (01/05/2022 au 30/04/2023), soit 28 439,49 €.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-134)

Le Conseil communautaire,

Vu la délibération n°2021-064 du 18 mai 2021 actant la signature de la convention de mise à disposition de service relative au dispositif « Petites villes de demain » ;

Considérant le versement des subventions directement à la communauté de communes et les termes de la convention ;

Entendu les explications ci-dessus ;

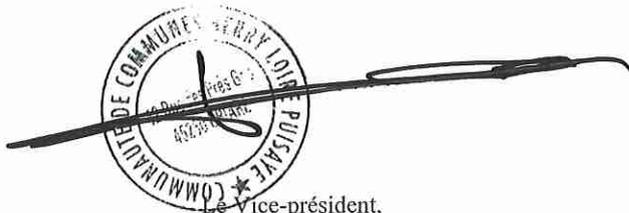
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le reversement à la commune de Briare des subventions perçues au titre du dispositif « Petites villes de demain », émanant de :

- Anah
- Etat (ANCT) via des crédits du contrat de plan Etat-Région

au titre de l'année 2 du programme (01/05/2022 au 30/04/2023), soit 28 439,49 €.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024



Le Vice-président,
Pierre-François BOUGUET

Le secrétaire de séance,
Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :

- 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024



Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-135

AVIS SUR UN PROJET ENERGIES RENOUVELABLES – CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AUTRY-LE-CHATEL

Monsieur le Vice-président indique que l'avis de la communauté de communes est sollicité sur le projet suivant :

Demandeur : SASU CPENR d'Autry-le-Châtel (ABO WIND)

Objet : centrale photovoltaïque au sol

Localisation : La Javelotte et Prairie du Moulin Brûlé à Autry-le-Châtel

Le Conseil communautaire,

VU la Loi 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU l'article L122-I V du code de l'environnement ainsi que l'article R.423-9 du code de l'urbanisme portant obligation de consulter les collectivités territoriales intéressées ;

VU le code de l'énergie ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers ;

.../...

(suite de la délibération n° 2024-135)

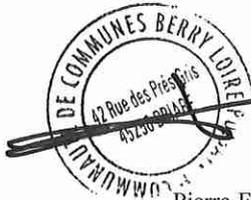
Considérant l'objectif n°5 du SRADDET en cours d'adoption,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DONNE son avis favorable au projet présenté par la SASU CPENR d'Autry-le-Châtel aux lieux-dits La Javelotte et Prairie du Moulin Brûlé à Autry-le-Châtel, sous réserve du respect des critères fixés par l'arrêté du 29 décembre 2023 définissant les caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque exemptées de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-Président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-136

OPAH – ATTRIBUTION D'UNE PRIME A L'HABITAT (SORTIE DE VACANCE)

Le conseil communautaire est invité à valider l'attribution d'une prime à l'habitat dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) actuellement en cours jusqu'au 31 octobre 2024.

Il s'agit d'une prime de « sortie de vacance » de 2 000 € correspondant à l'acquisition d'un bien vacant pour le rénover et l'affecter à l'usage d'habitation principale.

- Dossier MPR n° 1096530-045012489 (agrément Anah prévu en commission le 24/06/24) – 20, rue des Acacias, 45 230 La Bussière.

.../...

.../...
(suite de la délibération n° 2024-136)

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2021-215 validant la mise en place de deux primes dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de la communauté de communes, l'une pour sortie de vacance, et l'autre pour les « primo-accédants » ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

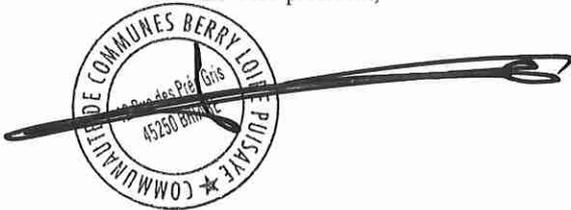
VALIDE

l'octroi d'une prime pour sortie de vacance de 2 000 € pour le dossier MPR n°1096530-045012489 ;

Sous réserve de la signature d'une convention avec les bénéficiaires et du respect des conditions énoncées dans ladite convention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-137

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget principal de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye pour l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-137)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget principal de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-138

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

(suite de la délibération n° 2024-138)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

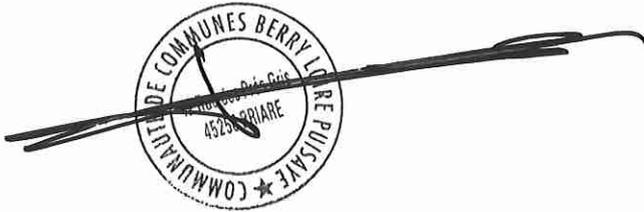
3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement collectif dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-Président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sylvie BLOUET.

Date de transmission au contrôle de légalité :

- 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-139

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS –
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;

Après s'être fait présenter le budget annexe de la résidence autonomie Les Myosotis pour l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

(suite de la délibération n° 2024-139)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

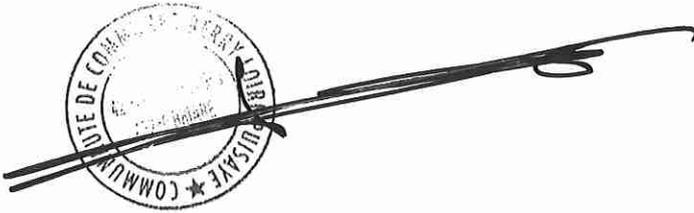
3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de la résidence autonomie Les Myosotis dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Sylvie BLOUET. The signature is stylized and written in a cursive script.

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024
Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-140

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président, lequel procède à la lecture des résultats du compte administratif 2023.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

.../...
(suite de la délibération n° 2024-140)

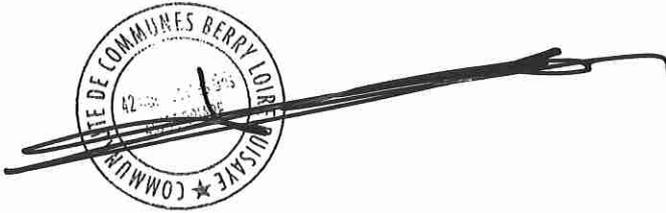
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS (001)		FONCTIONNEMENT (002)		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1 : 2022		155 822,66 €		1 829 558,32 €	- €	1 985 380,98 €
Opérations de l'exercice 2023	1 197 404,48 €	1 196 306,77 €	9 949 118,06 €	10 581 050,69 €	11 146 522,54 €	11 777 357,46 €
TOTAUX	1 197 404,48 €	1 352 129,43 €	9 949 118,06 €	12 410 609,01 €	11 146 522,54 €	13 762 738,44 €
Résultats de clôture N : 2023		154 724,95 €		2 461 490,95 €	- €	2 616 215,90 €
Restes à réaliser de l'exercice N : 2023	129 967,43 €	584 394,00 €			129 967,43 €	584 394,00 €
TOTAUX CUMULES	1 327 371,91 €	1 936 523,43 €	9 949 118,06 €	12 410 609,01 €	11 276 489,97 €	14 347 132,44 €
RESULTATS DEFINITIFS		609 151,52 €		2 461 490,95 €		3 070 642,47 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-Président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-141

**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ADOPTION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président, lequel procède à la lecture des résultats du compte administratif 2023.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

.../...
(suite de la délibération n° 2024-141)

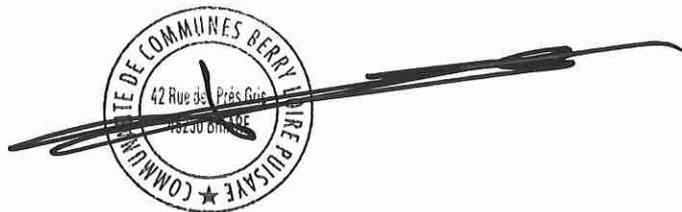
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS (001)		FONCTIONNEMENT (002)		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1 : 2022		990 507,67 €		313 554,61 €	- €	1 304 062,28 €
Opérations de l'exercice 2023	521 503,97 €	594 012,47 €	691 189,89 €	917 863,49 €	1 212 693,86 €	1 511 875,96 €
TOTAUX	521 503,97 €	1 584 520,14 €	691 189,89 €	1 231 418,10 €	1 212 693,86 €	2 815 938,24 €
Résultats de clôture N : 2023		1 063 016,17 €		540 228,21 €		1 603 244,38 €
Restes à réaliser de l'exercice N : 2023	43 887,00 €					- €
TOTAUX CUMULES	565 390,97 €	1 584 520,14 €	691 189,89 €	1 231 418,10 €	1 212 693,86 €	2 815 938,24 €
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		1 019 129,17 €		540 228,21 €		1 603 244,38 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	23
Suffrages exprimés :	34

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-142

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS –
ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

La présidence de l'assemblée est confiée à Monsieur Pierre-François BOUGUET, Vice-président, lequel procède à la lecture des résultats du compte administratif 2023.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Monsieur Pierre-François BOUGUET, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par Monsieur Emmanuel RAT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

.../...
(suite de la délibération n° 2024-142)

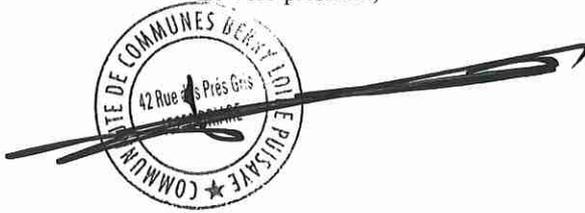
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE (fonctionn et investiss)	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédent
Résultats reportés		68 679,16	-	86 100,33	-	154 779,49
Opérations de l'exercice 2022	33 925,70	50 996,86	797 674,28	754 104,57	831 599,98	805 101,43
TOTAUX	33 925,70	119 676,02	797 674,28	840 204,90	831 599,98	959 880,92
Résultat de l'exercice 2023		17 071,16	- 43 569,71		- 43 569,71	17 071,16
Résultats de clôture		85 750,32		42 530,62	-	128 280,94
Restes à réaliser	84 000,00					
RESULTATS DEFINITIFS		85 750,32		42 530,62		128 280,94

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-143

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2023,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du compte administratif,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Sur autorisation du Trésorier,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...
(suite de la délibération n° 2024-143)

CONSTATE que le projet de compte administratif 2023 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2023
INVEST	155 822,66 €		- 1 097,71 €	Dépenses 129 967,43 €	454 426,57 €	609 151,52 €
				Recettes 584 394,00 €		
FONCT	2 094 982,54 €	265 424,22 €	631 932,63 €			2 461 490,95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	2 461 490,95 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		2 461 490,95 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : 154 724,95 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2024 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024
Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-144

**BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte administratif de l'exercice 2023,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du compte administratif,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

Sur autorisation du Trésorier,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...
(suite de la délibération n° 2024-144)

CONSTATE que le projet de compte administratif 2023 du budget présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT 2023
INVEST	990 507,67 €		72 508,50 €	Dépenses 43 887,00 €	- 43 887,00 €	1 019 129,17 €
				Recettes		
FONCT	313 554,61 €	- €	226 673,60 €			540 228,21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget principal de la façon suivante :

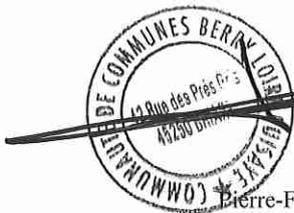
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	540 228,21 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		540 228,21 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Excédent d'investissement reporté au 001 : 1 063 016,17 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2024 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :

- 4 JUL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-145

**BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS –
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Le conseil communautaire,

CONSTATANT que le Compte Administratif laisse apparaître, à la clôture de l'exercice 2023, les résultats suivants :

- En section d'investissement, un excédent propre à l'exercice 2023 de 17 071,16 € et un excédent final de 85 750,32 €
- En section d'exploitation, un déficit propre à l'exercice 2023 de 43 569,71 € et un excédent final de 42 530,62 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1° - de reprendre la somme de 85 750,32 € en recettes d'investissement de l'exercice 2024 ;

2° - de reprendre la somme de 42 530,62 € en recettes d'exploitation de l'exercice 2024.

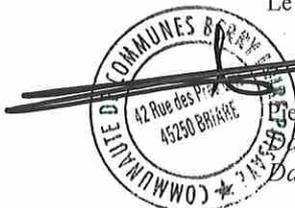
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 juillet 2024

Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

- 4 JUL. 2024

- 4 JUL. 2024 Sylvie BLOUET

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-146

**BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS –
PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES**

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions, ne vous sont donc proposées qu'après concertation et accord.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-146)

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Dès lors, il convient d'être prudent en constituant une provision, car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation peuvent être appliqués.

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	100%
N-2	100%
N-3	100%
Antérieur	100%

Le solde des comptes de tiers suivants : 4115 - 4111 - 4161 - 4165 retracent des créances qui laissent peu de chance d'être recouvrées et qu'il faut provisionner en vue d'une future non-valeur.

- c/4111 3 127,78 € à provisionner

- c/4161 7 387,45 €

- c 4165 108,26 €

Si on déduit les provisions actuelles (0,00 €), les dotations à prévoir en 2024 s'élèvent à 10 623,49 € par mandat sur l'exercice 2024 typé ordre mixte au compte 6817/4911, sous réserve de l'apparition de nouvelles créances "clients douteux" au cours de l'exercice 2024. Le montant de la provision inscrite au budget supplémentaire a été arrondi à 12 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : Retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2013, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus ;

Article 2 : Constitue une provision à hauteur des montants ci-dessus, dont les crédits sont inscrits au chapitre 042 article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal ;

Article 3 : S'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,


Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :

- 4 JUL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-147

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES MYOSOTIS –
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le conseil communautaire,

Vu la nomenclature comptable M22,

Sur proposition de Monsieur le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire 2024 de la résidence autonomie Les Myosotis tel que présenté ci-dessous, intégrant les résultats votés ce jour :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-147)

Section d'exploitation			
Dépenses		Recettes	
		002- Excédent d'exploitation reporté	42 530,62 €
Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	15 500,00 €	Groupe 1 – Produits de la tarification	
Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	39 030,62 €	Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	
Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	Groupe 3 – Produits financiers et produits non encaissables	12 000,00 €
TOTAL	54 530,62 €	TOTAL	54 530,62 €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
13-Subv. Inv. Compte de résultat		001-Excédent antérieur reporté	85 750,32 €
16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)		10-Réserves	
20-Immos. incorporelles (frais d'études)		13-Subventions	
21-Immos. corporelles (travaux, acquisitions diverses)	1 750,32 €	16-Emprunts et dettes assimilées (Dépôts et cautions)	
23-Immos. en cours	84 000,00 €	28-Amortissements des immos.	
		48-Charges à étaler	
TOTAL	85 750,32 €	TOTAL	85 750,32 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET



Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-148

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE
PUISAYE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire est invité à approuver la décision modificative suivante, afin d'intégrer un changement d'imputation du logiciel financier (qui ne passe plus en investissement) et divers ajustements ou changements d'imputation.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-148)

Le conseil communautaire,

Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

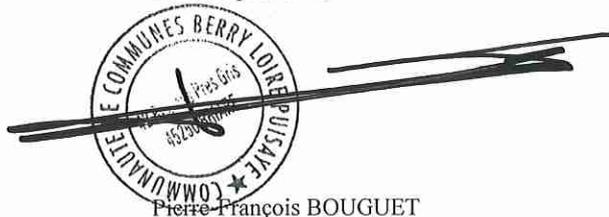
APPROUVE la décision modificative suivante :

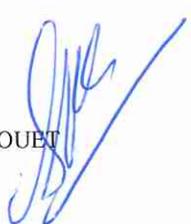
Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221-020 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	16 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161-020 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	16 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 900.00 €	16 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 236.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 236.00 €
D-65568-020 : Autres contributions	10 593.60 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65818-020 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	11 829.60 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	10 593.60 €	11 829.60 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	27 493.60 €	28 729.60 €	0.00 €	1 236.00 €

INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	1 236.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	1 236.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051-845 : Concessions et droits similaires	13 338.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	13 338.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041412-020 : Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	0.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041512-020 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	400 000.00 €	400 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2113-020 : Terrains aménagés autres que voirie	994.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-020 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	1 164.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-020 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	5 940.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21351-321 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	354.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152-020 : Installations de voirie	0.00 €	108.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21568-020 : Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	994.00 €	9 866.00 €	0.00 €	0.00 €
D-275-020 : Dépôts et cautionnements versés	0.00 €	3 230.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	0.00 €	3 230.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	414 332.00 €	414 332.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		1 236.00 €		1 236.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,


Pierre François BOUGUET


Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne : 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-149

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire est invité à approuver la décision modificative suivante, afin d'intégrer les résultats de clôture modifiés suite à des rattachements de charges liés à la clôture du budget annexe de l'Assainissement collectif régie. En effet, comme vu lors de la séance du 28 mai 2024, le résultat de clôture est diminué de 93 545,51 €.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-149)

Le conseil communautaire,

Vu le budget annexe assainissement adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	93 545,51 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	93 545,51 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	93 545,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	93 545,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	93 545,51 €	0,00 €	93 545,51 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	93 545,51 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	93 545,51 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	93 545,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	93 545,51 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	93 545,51 €	0,00 €	93 545,51 €	0,00 €
Total Général		-187 091,02 €		-187 091,02 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-150

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – DECISION MODIFICATIVE

Le conseil communautaire est invité à approuver la décision modificative suivante, afin d'intégrer des reprises de subventions et divers ajustements :

Le conseil communautaire,

Vu le budget annexe petite enfance adopté le 15 avril 2024,

Vu la nomenclature comptable M57,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-150)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-4222 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	0.00 €	2 650.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60668-4222 : Fournitures non stockées - Autres produits pharmaceutiques	0.00 €	50.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6156-4222 : Maintenance	0.00 €	3 750.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6161-4222 : Primes d'assurances multirisques	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
D-617-4222 : Etudes et recherches	0.00 €	4 911.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6261-4222 : Frais d'affranchissement	0.00 €	60.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	11 521.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-4222 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	20 600.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64111-4228 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0.00 €	3 016.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6456-4222 : Versement au F.N.C. du supplément familial	0.00 €	931.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	24 547.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419-4222 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 600.00 €
R-6419-4228 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 790.00 €
R-6479-4228 : Remboursements sur autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 250.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	23 640.00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 911.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 911.00 €
D-673-4222 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	150.00 €	0.00 €	0.00 €
R-747888-4222 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 337.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 337.00 €
R-773-4222 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	685.00 €
R-773-4228 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	0.00 €	645.00 €
INVESTISSEMENT				
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0.00 €	18.00 €	0.00 €	0.00 €
D-13918-01 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0.00 €	4 893.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	4 911.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321-4222 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 911.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 911.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	4 911.00 €	0.00 €	4 911.00 €
Total Général		41 129.00 €		41 129.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Vice-président,

Le secrétaire de séance,


Monsieur François BOUGUET


Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-151

TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR AU 1^{ER} JANVIER 2025

Valérie VICHERAT, Vice-présidente, rappelle que les tarifs de la taxe de séjour n'ont pas été modifiés depuis leur instauration en 2019. Il est proposé de revaloriser ces tarifs en 2025, en concertation avec la C.C. Giennes pour des raisons de cohérence touristique. La revalorisation proposée représente un gain estimé de 19 120 € à nombre de nuitées constant.

Le conseil communautaire,

Vu l'article 67 de la loi de finances n°2014-1654 pour 2015 ;

Vu l'article 59 de la loi de finances rectificative n°2015-1786 pour 2015 ;

Vu l'article 90 de la loi de finances n°2015-1785 pour 2016 ;

Vu l'article 86 de la loi de finances rectificative n°2016-1918 pour 2016 ;

Vu les articles 44 et 45 de la loi n°2017-1775 de finances rectificative pour 2017 ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-151)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment en ses articles L2333-26 et suivant, L 3333-2 et suivants, L 5211-21, R2333-43 et suivants et R 5211-21 ;

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.422-3 et suivants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le décret 2015-970 relatif à la taxe de séjour ;

Vu l'arrêté du 17 mai 2016 relatif aux modalités de transmission et publications des informations concernant la taxe de séjour ;

Vu la circulaire INTB1806399N du 26 mars 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-137 du conseil communautaire en date du 4 septembre 2018 instaurant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019 ;

Vu les statuts de la C.C. Berry Loire Puisaye,

Considérant que les tarifs sont déterminés par délibération conformément au barème légal applicable pour chaque nature d'hébergement touristique à titre onéreux et pour chaque catégorie d'hébergement sans exception ;

Considérant que le logeur est tenu de collecter la taxe de séjour auprès des personnes hébergées à titre onéreux et que la taxe de séjour n'est pas assujettie à la TVA ;

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la taxation d'office ;

Considérant que la taxe de séjour existe sur la Communauté des communes Giennoises et qu'il apparaît opportun d'avoir une tarification commune à l'échelle des deux communautés de communes ;

Considérant que la taxe de séjour est perçue au réel pour toutes les natures d'hébergement à titre onéreux proposés : palaces, hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, village de vacances, chambre d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures, terrains de camping et de caravanage, port de plaisance.

Vu la consultation de la commission finances effectuée le 18 juin 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte les tarifs de la taxe de séjour dans les communes du territoire de l'EPCI tels qu'indiqués ci-après,

DECIDE que ces tarifs entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2025,

AUTORISE M. le Président ou l'un des Vice-présidents à signer tout document y afférent,

DIT que les autres dispositions de la délibération n° 2018-137 du 4 septembre 2018 susvisée sont inchangées.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 4 juillet 2024
Le Maire-président,


Pierre-François BOUGUET

Le secrétaire de séance,


Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

.../...

(suite de la délibération n° 2024-151)

Catégories d'hébergement	Barème national 2025		Tarifs CCBLP
	Tarif plancher	Tarif plafond	2025
Palaces	0,70 €	4,80 €	3,50 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidence de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,50 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidence de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,60 €	1,15 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,70 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidence de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1,00 €	0,55 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidence de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambre d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20 €	0,60 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,20 €
Autres hébergements			
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1 %	5 %	5 %

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),

Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)

Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)

Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN

Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)

Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)

Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)

Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),

Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-152

ADHESION A L'ASSOCIATION BOUCLES D'EAU DU LOIRET

Valérie VICHERAT, Vice-présidente, expose :

L'association Boucles d'eau du Loiret, nouvellement créée, a pour but principal de « créer des Boucles fluviales pour naviguer sur les canaux, rivières et fleuve du Loiret :

- Pour fédérer les acteurs de la navigation

- Pour communiquer avec les acteurs du tourisme fluvestres : marinières, utilisateurs de canoës et kayaks, pêcheurs, chasseurs, randonneurs pédestres, cyclistes, randonneurs équestres, ...

- Être consultant et force de proposition auprès des collectivités et institutions : Département, Région, Préfecture, État, Métropoles, Agglo, EPCI, Communes, VNF, EDF...

- Pour renforcer les échanges entre les différents partenaires liés à la navigation dans le Loiret. »

Le conseil communautaire est invité à prendre connaissance des statuts de l'association et à valider l'adhésion de la CCBLP, ainsi qu'à désigner un représentant.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-152)

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus,

Considérant que les objectifs de l'association Boucles d'eau du Loiret tels que figurant dans ses statuts présentent un intérêt communautaire,

Sur proposition de M. le 1^{er} Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'adhésion de la C.C. Berry Loire Puisaye en tant que personne morale à l'association des Boucles d'eau du Loiret,

DESIGNE Valérie VICHERAT en tant que représentante titulaire,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer toute démarche afférente à la présente délibération et à procéder au règlement de la cotisation.

Pour extrait certifié conforme,
Briare, le 4 juillet 2024
Vice-président,



Pierre-François BOUGUET

Le secrétaire de séance,

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-153

**ETUDE TOURISTIQUE SUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE
FLUVIAL ET FLUVESTRE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Valérie VICHERAT, Vice-présidente, rappelle que la CCBLP a engagé une étude portant sur la faisabilité du projet de sauvegarde du patrimoine et de mise en tourisme des bords de Loire et canaux de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye.

La mission a été confiée après consultation à l'ATELIER 963 (74) pour un montant de 12 425,00 € HT, par décision du Président par délégation en date du 25 avril 2024. Elle se décompose de la façon suivante :

- Etape 1 : mise en œuvre de l'étude et analyse du contexte
- Etape 2 : définition de l'identité du projet et scénarios d'aménagement
- Etape 3 : valorisation du périmètre
- Etape 4 : schéma de préfiguration

.../...

(suite de la délibération n° 2024-153)

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus,

Vu la décision n°2024-093 du 25 avril 2024 attribuant une mission d'étude à l'Atelier 963,

Considérant le contrat régional de solidarité territoriale du Pays du Giennois 2021-2027,

Sur proposition de M. le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE le concours financier de la région Centre-Val de Loire dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) du Pays du Giennois,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer toute démarche afférente à la présente délibération et à signer la convention avec la Région le cas échéant.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 juillet 2024

Vice-président,

Le secrétaire de séance,



Pierre-François BOUGUET

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

A handwritten signature in blue ink, corresponding to Sylvie Blouet, is written over the printed name.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Étaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Étaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-154

PETITE ENFANCE – BONUS ATTRACTIVITE

Valérie VICHERAT, Vice-présidente, donne lecture d'un extrait d'une circulaire de la Caisse nationale d'allocations familiales :

« Le secteur de l'accueil collectif de la petite enfance est marqué depuis quelques années par un déficit d'attractivité des métiers et donc des difficultés de recrutement. Cela conduit à des phénomènes de fermetures de places et des tensions sur le fonctionnement dans les crèches collectives. A terme, ce sont le niveau de l'offre pour les familles et la qualité de l'accueil des enfants qui s'en trouvent fragilisés (...) Face à l'ampleur du défi que représente le déficit d'attractivité de la filière et en cohérence avec les travaux conduits dans le cadre du Comité de filière Petite enfance, les Caf verseront à compter de 2024 un bonus « attractivité » aux partenaires gestionnaires de crèches financées par la prestation de service unique (PSU) qui revaloriseront le niveau des rémunérations. Le montant de ce bonus forfaitaire sera calculé par place sur la base d'un montant déterminé pour représenter 66% du coût pour l'employeur de revalorisations qui devront correspondre, pour les professionnels, à des augmentations de 100 € nets mensuels minimum pour le secteur public et de 150 € nets mensuels en moyenne pour le secteur privé. »

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-154)

Les multiaccueils de la CCBLP n'échappent pas à ces difficultés, bien que n'ayant pas encore dû fermer en raison d'un manque d'effectifs. Toutefois, la communauté de communes rencontre des difficultés à recruter et pérenniser les professionnels du service. C'est pourquoi une revalorisation des primes avait déjà été opérée en janvier 2024 sur décision du Président en raison d'une nécessité de rattrapage car le montant moyen des primes de ce service était inférieur aux autres services de la CCBLP. Afin de répondre aux conditions de la CAF (+ 100 € nets par agent), un supplément de revalorisation à hauteur de 7 942,68 € (montant annuel) est nécessaire. Ainsi, la CCBLP est éligible au bonus attractivité qui représente un montant de 22 325 € pour une enveloppe indemnitaire annuelle totale de 29 674,58 €.

Le conseil communautaire,

Entendu les explications ci-dessus,

Vu la délibération n° 2022-141 du 12 juillet 2022 relatif au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Sur proposition de M. le Vice-président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'une revalorisation des rémunérations des personnels du service petite enfance par le biais du régime indemnitaire (part IFSE du RIFSEEP),

DECIDE que les montants individuels devront représenter une augmentation de 100 € nets mensuels minimum, et ce à compter du 1^{er} janvier 2024,

VOTE les crédits budgétaires correspondants,

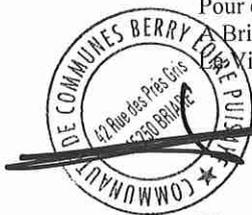
S'ENGAGE pour la mise en œuvre pérenne des revalorisations de 100 € nets mensuels minimum pour l'ensemble des professionnels auprès d'enfant et en fonction de direction, titulaires et contractuels, en poste ou recrutés postérieurement à la présente délibération,

SOLLICITE le concours financier de la Caisse d'allocations familiales du Loiret dans le cadre du Bonus attractivité.

Pour extrait certifié conforme,

Briare, le 4 juillet 2024

Vice-président,



Pierre-François BOUGUET

Le secrétaire de séance,

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024
Date de mise en ligne : - 4 JUIL. 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	24
Suffrages exprimés :	35

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 25 juin 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 19 juin 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 24 conseillers présents.

Etaient excusés :

Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel),
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire)
Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Jacky HECQUET (non comptabilisé)
Frédéric GARDINIER (Briare) : pouvoir à Hubert POULAIN
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Philippe LE DEM (Briare) : pouvoir à Evelyne BOURGOIN (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Kiné NIANG (Briare)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)
Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET (Briare)
Etaient absents : Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry),
Secrétaire de séance : Sylvie BLOUET

Délibération n°2024-155

MICRO-FOLIE – PLAN DE FINANCEMENT ET CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS DE LA VILLETTE

Sur avis de la conférence des Maires réunie le 19 juin 2024

Valérie VICHERAT, Vice-présidente, rappelle que la communauté de communes Berry Loire Puisaye est engagée dans le projet d'accueil d'une Micro-folie conjointement avec la Ville de Briare qui propose la mise à disposition des locaux du château de Trousse-Barrière. Afin de répondre à l'appel à projets de la Villette, le conseil communautaire est invité à autoriser le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer un dossier de candidature.

Suite à la présentation en conférence des Maires le 18 juin 2024 et sous réserve des propositions du comité de pilotage qui se réunira le 3 juillet 2024, le plan de financement prévisionnel s'établira à partir des données ci-après, suivant accord du conseil communautaire :

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-155)

Au niveau de l'investissement : selon le budget prévisionnel annexé à la présente délibération

- Matériel : choix du dispositif de la vidéoprojection
- Frais d'installation, raccordement, formation, etc.
- Définition de l'entité qui assure le portage financier : communauté de communes
- Subvention de 80% du projet plafonné à 30 000 €

Au niveau du fonctionnement :

- Rémunération de l'animateur à raison d'1 équivalent-temps plein avec un co-financement à 25% par la ville de Briare et à 75% par la CCBLP
- Frais courant (électricité, assurance, maintenance, fournitures...)
- Définition de l'entité qui assure le portage financier : ville de Briare

Le conseil communautaire,

Sur présentation de Mme la Vice-présidente,

Après échanges et sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président,

Vu le cahier des charges de l'appel à projets « Micro-folie » de la Villette,

Considérant qu'afin de favoriser la poursuite du déploiement des Micro-Folies en Centre-Val de Loire, la préfète de région Centre-Val de Loire, en association avec la Direction régionale des affaires culturelles et l'Établissement public du parc de la Grande Halle de La Villette lance un appel à projets qui a pour objet de contribuer aux dépenses d'investissement nécessaire à la réalisation de nouvelles Micro-Folies,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

RETIENT les modalités telles que présentées ci-avant concernant l'investissement et le fonctionnement,

ADOPTE le plan de financement annexé à la présente délibération,

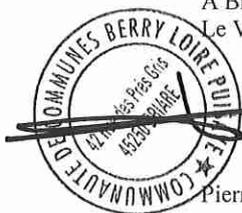
SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux maximum dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et sur la base du plan de financement annexé,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets de la Villette dans le cadre de l'appel à projets susmentionné.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 4 juillet 2024

Le Vice-président,



Pierre-François BOUGUET

Le secrétaire de séance,

Sylvie BLOUET

Date de transmission au contrôle de légalité : - 4 JUIL. 2024

Date de mise en ligne :

- 4 JUIL. 2024

